

LES MAISONS DU COTENTIN : UN NOUVEAU SERVICE POUR FAIRE VIVRE LA PROXIMITÉ AU QUOTIDIEN

Le vendredi 10 décembre, à Saint-Pierre-Eglise, David MARGUERITTE, accompagné de Michel DE BEAUCOUDREY, Conseiller départemental en charge de la Politique Contractuelle, de l'Appui aux Projets et des Aménagements, de Christèle CASTELEIN, Vice-Présidente aux Relations avec les territoires, Cadre de vie et Ruralité, de Daniel DENIS, Président de la Commission de Territoire et Maire de Saint-Pierre-Eglise, des Maires des communes du Pôle de Proximité et des partenaires, a dévoilé la première « Maison du Cotentin », la toute nouvelle identité des services de Proximité de l'Agglomération.

Le contexte

Etendue sur 1 439 km², l'Agglomération du Cotentin est la plus grande intercommunalité de Normandie et la 3^e à l'échelle nationale avec 129 communes, véritables maillons de la

collectivité, et relais essentiels auprès des habitants permettant ainsi de préserver la qualité de vie du Cotentin. Deux enjeux qui trouvent une place transversale dans le Projet de Territoire, présenté en septembre dernier et qui fixe les ambitions de l'Agglomération pour les 10 prochaines années.

Pour répondre à ces enjeux de proximité, l'Agglomération s'est engagée à déployer un réseau permettant de renforcer le bouquet des services proposés aux habitants : les Maisons du Cotentin.

« Je le dis souvent, le Cotentin marche sur deux jambes : les grands projets et la proximité. L'identité maritime, le développement économique et touristique ou encore l'enseignement supérieur sont des projets structurants vecteurs d'attractivité pour le territoire. Ce rayonnement est indissociable des services que nous devons apporter aux habitants du Cotentin pour préserver leur cadre de vie, déclare le Président David MARGUERITTE. Notre action pour développer et aménager harmonieusement notre territoire s'incarne de nombreuses manières : le soutien aux projets des communes, le déploiement d'un maillage de transport innovant ou encore le renfort de l'accès aux services essentiels pour les habitants en sont quelques exemples. Le réseau des Maisons du Cotentin que nous mettons en place aujourd'hui s'inscrit dans cette volonté de montrer

que pour le Cotentin la proximité n'est pas un simple mot mais bien une réalité. Nous faisons vivre la proximité au quotidien et nous entendons la renforcer ».

Le réseau des Maisons du Cotentin

Les Maisons du Cotentin représentent pour l'Agglomération un nouvel outil pour assurer les services de proximité auprès des habitants en proposant un même niveau d'accueil sur l'ensemble du territoire. Il vise à apporter ainsi une meilleure visibilité du bouquet des services communautaires et des services publics à une population qui en est souvent éloignée et qui ne peut bénéficier de l'accompagnement qui sera désormais fourni par Les Maisons du Cotentin.

Pour renforcer cette appartenance au Cotentin mais aussi la place de l'Agglomération et de ses différents services ce réseau s'appuie sur les sièges existants des Pôles de Proximité répartis sur le territoire et sur des maisons de services communales* préexistantes désormais dénommés « La Maison du Cotentin ».

Si le site de Saint-Pierre Eglise est le 1^{er} à avoir revêtu cette nouvelle identité, d'ici le début de l'année 2022, toutes les Maisons du Cotentin seront déployées sur le territoire :

- Barneville-Carteret ;
- Cherbourg-en-Cotentin (le Puzzle) * ;
- La Hague * ;
- Les Pieux *
- Martinvast ;
- Montebourg ;
- Quettehou ;
- Saint-Pierre-Eglise ;
- Saint-Sauveur-le-Vicomte ;
- Valognes.

Sur place, les usagers pourront avoir accès à un premier niveau d'informations pour toutes les questions administratives du quotidien et pourront bénéficier d'un accompagnement pour obtenir les informations relatives aux services assurés par l'Agglomération : collecte des déchets, cycle de l'Eau, la Mobilité via des bornes interactives Cap Cotentin. Ils pourront également disposer d'informations pour remplir un formulaire en ligne pour une demande d'aide au logement, se renseigner sur le renouvellement de sa carte grise, contacter un conseiller Pôle emploi, etc. que ce soit auprès des agents d'accueil, auprès de viso-relais financés par le département ou lors de permanences des partenaires.

« Un plan de formation a été mis en place pour l'ensemble des agents d'accueil présents sur ces sites pour veiller à ce qu'un premier niveau d'information de qualité soit délivré aux usagers précise Christèle CASTELEIN, Vice-Présidente aux Relations avec les territoires, Cadre de vie et Ruralité. ».

Le Président David MARGUERITTE souligne : *« Avec Les Maisons du Cotentin, chaque habitant pourra ainsi rapidement et simplement se renseigner et obtenir de l'accompagnement, à moins de 20 mn de son domicile. La labellisation France services mise en place par l'Etat complète le dispositif et sera déployée sur plusieurs Maisons du Cotentin ».*

La labellisation France Services

Mise en œuvre par l'Etat, la labellisation France services vise également à ce que chaque citoyen, quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, puisse accéder aux services publics et être accueilli dans un lieu unique, par des personnes

formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien.

Sur le territoire, les Maisons du Cotentin de : Saint-Pierre-Eglise, Barneville-Carteret, Quettehou, Les Pieux, La Hague et l'espace Puzzle à Cherbourg-en-Cotentin accueilleront une France services ou une antenne France services et bénéficieront de cette labellisation après un audit.

Les habitants trouveront ainsi :

Au sein des Maisons du Cotentin abritant une France services : une information dédiée, les agents d'accueil étant formés auprès de 9 partenaires : CPAM, MSA, Pôle Emploi, CARSAT, CAF, la Poste, le Ministère de l'Intérieur, de la Justice, des Finances Publiques.

Enfin, afin d'offrir une uniformité de service sur le territoire, un bus itinérant « France services » ira à la rencontre des habitants des quartiers prioritaires et des autres cantons d'ici l'été 2022.

Des points d'accueil de proximité pour compléter le maillage

Soucieux de proposer un service d'accompagnement aux démarches administratives sur les secteurs non couverts par France Services, l'Agglomération s'appuie sur un nouveau dispositif départemental.

Le département, dans le cadre de son dispositif des « Maisons de service communales » apporte des moyens financiers et un accompagnement à la formation pour déployer des points d'accueil de proximité.

Au sein de ces points d'accueil, le public sera accompagné dans ses démarches administratives simples pour le compte de 5 partenaires : CPAM, MSA, Pôle Emploi, CARSAT, CAF.

Ce service est disponible au sein des Maisons du Cotentin situées à Martinvast, Montebourg et Saint-Sauveur-le-Vicomte.

CONTACT :

Véronique MALASSIS-VASSE

Directrice Transversalité et
Coordination des Politiques
Territoriales

veronique.malassis-
vasse@lecotentin.fr

02 50 79 16 42